Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20201106-2020BU1106TF4-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 6 novembre 2020

Date de publication : 9 novembre 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 29 octobre 2020	Nombre de délégués présents : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : - Abstentions :

Le 6 novembre 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Compte-tenu du contexte sanitaire lié au COVID19 et de la structure interrégionale du Syndicat Mixte, la visioconférence a été proposée à l'ensemble des membres du Bureau afin de limiter les risques. Cette possibilité était annoncée dans la convocation.

Étaient présents ou en visioconférence :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Pierre-Guy PERRIER
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Benoit BITEAU
Pascal DUFORESTEL
Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Catherine DESPREZ
Stéphane VILLAIN
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de Vendée
François BON
Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS
Au titre des EPCI de Charente-Maritime
Jean-Pierre SERVANT
Au titre des EPCI des Deux-Sèvres
Anne-Sophie GUICHET
Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER

Était représenté :

Au titre des communes de Charente-Maritime
Didier TAUPIN

Demandes de subvention pour « conception et fabrication de bateaux de plaisance à propulsion électrique »

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20201106-2020BU1106TF4-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Demandes de subvention pour « conception et fabrication de bateaux de plaisance à propulsion électrique »

Contexte

Les acteurs du développement du Marais poitevin souhaitent relancer la navigation touristique sur la Sèvre Niortaise. Dans ce cadre et avec accord de l'ensemble des partenaires de l'opération, le Parc a lancé, le 23 mars 2020, un appel d'offres relatif à la conception et à la fabrication de deux bateaux de plaisance à propulsion Zéro Émission pour 6 passagers destinés à la location touristique.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 juillet 2020 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Bureau a, le 3 juillet 2020, retenu l'offre de base de l'entreprise NAVIWATT pour un montant de 567 889 € H.T soit 681 446,80 € TTC.

Par ailleurs, il convient de souligner que la réalisation du projet est conditionnée par l'obtention des financements des partenaires de l'opération dont le plan de financement est individualisé ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel : Mise en Navigabilité de la Sèvre Niortaise				
Dépenses	**H.T**	**Recettes**		**soit TTC**
Conception et fabrication de deux bâteaux zéro émission	567 889 €	Région Nouvelle Aquitaine	70 986 €	85 183,38 €
		Région Pays de la Loire	70 986 €	85 183,38 €
		Département 17	70 986 €	85 183,38 €
		Département 79	70 986 €	85 183,38 €
		Département 85	70 986 €	85 183,38 €
		Agglomération du Niortais	70 986 €	85 183,38 €
		Communauté de communes Aunis Atlantique	70 986 €	85 183,38 €
		Communauté de communes Vendée Sèvre Autise	70 986 €	85 183,38 €
Total	**567 889 €**		**567 889 €**	**681 467 €**
TVA 20%	**113 578 €**		**113 578 €**	
Total TTC	**681 467 €**		**681 467 €**	

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à :

> effectuer les demandes de financement auprès des partenaires de l'opération désignés ci-après à hauteur de 85 183,38 € représentant 12,5 % d'une dépense prévisionnelle de 681 647 € TTC auprès : des « Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée, de la Communauté d'Agglomération du Niortais,des Communautés de Communes Aunis Atlantique et Vendée Sèvre-Autise » ;

> signer les conventions de financements afférentes ainsi que tous les actes en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pierre-Guy PERRIER